



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

COMPTE-RENDU REUNION UN ENFANT DANS LA VILLE

Jeudi 4 juillet 2024 – Salon d'honneur

Etaient présents :

Élus municipaux :

M. Charles Aslangul, Maire,
M. Olivier Zaninetti, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance,
Mme Sylvie Roby, Adjointe au Maire déléguée au Sport, Tourisme et Relations Internationales,
M. Stefano Teillet, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse.

Responsables administratifs :

Mme Laura Reglier, Directeur de Cabinet,
Mme Simone Booz, Directrice du pôle des services à la population,
Mme Cynthia Nakhla, Responsable du Service Éducation et Transport,
M. Christophe Chibout, Responsable du Service Périscolaire,
M. Bruno Philippot, Responsable du service Jeunesse et Sport,
Mme Adeline Coachon, Responsable adjointe du Service Périscolaire,
Mme Iris Kouas, Assistante Administrative du Service Éducation et Transport,
Mme Liliana Dumitru, Responsable des accueils périscolaires de Paul Barilliet,
M. Wilson Martins, Responsable des accueils périscolaires Henri Cahn,
M. Fabrice Wembanyama, Responsable des accueils périscolaire Jules Ferry,
M. Anthony Fernandes, Responsable des accueils périscolaires Etienne de Silhouette.

Représentants de parents d'élèves :

PEHB :

M. ALBRECHT Vincent, groupe scolaire Paul Barilliet.

Portes Ouvertes :

Mme Barbara Martial, école élémentaire Henri Cahn,
Mme Claire Blondel, école maternelle Jules Ferry,
Mme Charlotte Reydel, école maternelle Jules Ferry.

Peep :

Mme Gaelle Yin, groupe scolaire Paul Barilliet,
Mme Sylvie Amiot, école élémentaire Henri Cahn.

Absents excusés :

M. Frédéric Ravier, Directeur Général des Services,
Mme Sophie Rollin, Responsable des accueils périscolaires Louis Daguerre,
Mme Emilie Dibb, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
M. Mohamed Berradhia, Principal du collège Henri Cahn,

Mme Axelle Rosé, directrice de l'école élémentaire Henri Cahn,
Mme Sandrine Garcia, directrice de l'école maternelle Etienne de Silhouette,
Mme Sylvie Ponroy, directrice du groupe scolaire Paul Barilliet,
M. Patrice Mamousse, directeur du groupe scolaire Louis Daguerre,
Mme Patricia Durand, directrice de l'école élémentaire Etienne de Silhouette,
Mme Bahar Schmitt, groupe scolaire Louis Daguerre,
Mme Goldie Letovsky, école maternelle Etienne de Silhouette,
M. Olivier Zadj, école élémentaire Etienne de Silhouette,
M. Xavier Cuenca, école élémentaire Henri Cahn,
Mme Tricot-Fleury, groupe scolaire Paul Barilliet,
Mme Sabine Croels, école élémentaire Etienne de Silhouette.

ODRE DU JOUR :

- **Évaluation et nouveaux axes du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027,**
- **État des lieux des accueils périscolaires,**
- **Subventions Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Convention Territoriale Globale (CTG).**

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

Dans un premier temps, la municipalité recueille les questions diverses des parents d'élèves avant de présenter l'évaluation du Projet Éducatif Territorial.

Madame Reydel propose de faire un bilan de la première édition de « La Rue aux enfants » qui s'est tenue le 26 mai 2024, rue Jules Ferry.

Les parents remercient Le Maire, l'ensemble des services municipaux ainsi que les commerçants qui ont pris part à l'évènement.

Elle indique que cet évènement a rencontré un réel succès avec une forte fréquentation.

Madame Reydel constate que le lieu était bien choisi car cela n'a pas impacté la circulation à Bry-sur-Marne et demande d'ores et déjà qu'une deuxième édition puisse voir le jour.

De par cette manifestation, l'association de parents d'élèves Portes Ouvertes s'est vue recevoir le label « Rue aux enfants » par l'association Vivacité Ile de France.

Monsieur le Maire indique que l'enjeu est de renouveler cet évènement et précise qu'il accueillerait favorablement les propositions émanant des autres écoles.

Madame Blondel, ayant également pris part à l'organisation, demande que la municipalité apporte à l'avenir son aide en matière de sécurité.

Elle indique que les parents bénévoles ont dû effectuer la fouille de sacs et que cette situation n'a pas été idéale pour eux.

Il est rappelé à Madame Blondel qu'à cette période les agents communaux étaient mobilisés sur d'autres évènements mais qu'il pourra être envisagé à l'avenir d'engager des prestataires qualifiés.

Madame Reydel souhaiterait que les adolescents de la commune soient conviés à l'organisation de la « rue aux enfants ».

Monsieur le Maire rappelle que les bénévoles du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sont très actifs sur des projets intergénérationnels.

Mme Reydel indique également que le Rayon de Soleil Bryard a demandé à être intégré à l'organisation de cette manifestation si elle est reconduite les années suivantes.

Monsieur Albrecht remercie la municipalité d'avoir pu maintenir les fêtes de fin d'année du groupe scolaire Paul Barilliet malgré l'organisation simultanée des élections législatives.

Madame Blondel interroge la municipalité sur le choix de la couleur pour la remise en peinture de la grille de l'école Jules Ferry. Elle déplore que ce soit du noir qui ait été retenu comparant la grille de l'école aux grilles d'une prison.

Monsieur le Maire indique que le cahier des charges à Bry-sur-Marne impose le noir pour l'ensemble des bâtiments communaux permettant ainsi de disposer sur notre territoire d'un patrimoine harmonieux et esthétique.

L'ensemble de la communauté éducative, à savoir les directeurs d'écoles, les enseignants, les agents communaux, les parents d'élèves et les élus sont remerciés par Monsieur le Maire pour leur investissement durant cette année scolaire.

Madame Booz introduit ensuite les sujets qui seront présentés lors de l'assemblée du jour, à savoir :

- Évaluation et nouveaux axes du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027,
- État des lieux des accueils périscolaires,
- Subventions Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Convention Territoriale Globale (CTG).

Les responsables des services Périscolaire, Education et Jeunesse et Sport font une présentation des différents points cités ci-dessus (voir PowerPoint ci-joint).

Lors de la présentation concernant les subventions de la CAF, il est précisé qu'elles sont purement symboliques et que le reste à charge pour la ville est important.

Madame Booz explique que les coûts sont principalement pris en charge par la ville (personnel, marché de restauration, coûts de fonctionnement, etc.).

La commune déclare chaque année auprès de la CAF le nombre d'enfants qui participent aux activités périscolaires. Un calcul est ensuite effectué par le service périscolaire en fonction du nombre d'heures réalisées. Ces données sont transmises aux services de la CAF.

A partir du mois de septembre 2024, la commune pourra solliciter une nouvelle subvention auprès de la CAF. Elle concernera les enfants porteurs de handicap bénéficiaires de la prestation AEEH pour lesquels les familles devront communiquer la notification de paiement au service périscolaire.

La commune pourra prétendre à 4,50€ par heure passée en accueils périscolaires pour chaque enfant.

De plus, la Caisse d'Allocations Familiales est en droit d'effectuer des contrôles sur site à tout moment pour s'assurer que les déclarations faites par la commune sont correctes.

Enfin, Madame Blondel interroge la Municipalité sur le mode de calcul du taux d'effort.

Les représentant de parents d'élèves n'ayant pas demandé à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, le service social n'a pas pu être sollicité pour participer à la réunion.

Aucune réponse ne peut donc être apportée sur ce sujet pour le moment.

Monsieur Zaninetti remercie l'ensemble des participants présents à cette réunion.